

NUMÉRO SPÉCIAL

Assemblées Générales des GGC

Pages 4 à 11



**DOSSIER Pour que revive
la perdrix en Alsace!**

Pages 14-15



Cyné'TIR

Mieux vaut
s'entraîner au Cyné'Tir
qu'aux trois premières
battues sur du
gibier vivant.



Tir à balles réelles

- Avec votre propre arme
- Avec nos armes de prêt

Tir au laser

- Carabine « laser » fournie

Sécurité

- Encadrement par deux opérateurs qualifiés
- Réglage de vos armes au tunnel de tir 100 mètres
- Munitions RWS Cineshot disponibles sur place



TARIFS

Cyné'Tir

80€ par heure pour le groupe
(maximum 8 personnes)

Tunnel de tir

15€ par 1/2 heure

Horaires d'ouverture :

Cyné'Tir

du lundi au samedi de 9h à 22h,
le dimanche de 9h à 12h

Tunnel de tir

du lundi au vendredi de 9h à 19h,
avec un créneau gratuit
sans rendez-vous
le mercredi de 9h à 11h

Réservation

48 heures à l'avance

Valérie Villard - 03 88 79 83 80
valerie.villard@fdc67.fr

(en quelques clics sur www.fdc67.fr
avec possibilité de paiement au Cyné'Tir)

Règlement en ligne ou sur place

Plus de 60 films tournés
en conditions réelles de battues



Estelle Glattard
Directrice

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geuderthheim • Tél. 03 88 79 12 77
Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@fdc67.fr • Internet: www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique: **du mardi au vendredi de 10h à 16h** sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geuderthheim



Hugui Boquel
Responsable
du service administratif
03 88 79 83 81



Camille Ferrer
Comptabilité



**Alexandra
Barthel-Dick**
Secrétariat



Valérie Villard
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable
du service technique
06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Technicien
06 86 80 24 85

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les cotisations appelées par la FDC 67, ça sert à quoi ?

Nous sommes au mois de juillet, c'est le début des vacances mais c'est aussi l'époque du bilan pour les Fédérations Départementales des Chasseurs. Le bilan implique aussi les nouveaux appels de cotisations pour la période 2018/2019. Quelques chasseurs m'ont interrogé lors de l'appel des cotisations sur l'utilité de payer ces cotisations.

Une association ne peut pas vivre sans cotisations. Ces cotisations dans notre Fédération sont de 2 sortes: les cotisations obligatoires et les cotisations volontaires.

La première cotisation obligatoire, que paie tout chasseur, est la validation du permis de chasser. Le montant de cette validation se décompose en deux parties majeures: la première est la cotisation fédérale votée en Assemblée Générale (variable selon le département) et sert notamment au fonctionnement des fédérations (salaires des personnels, investissements, etc.). Une deuxième partie est une contribution fiscale versée à l'ONCFS. À ces montants, peuvent s'ajouter des cotisations complémentaires pour le paiement des dégâts de gibiers. Le montant de cette validation sera réduit pour la prochaine campagne 2019/2020 à 200€ pour une validation nationale annuelle, permettant de chasser dans tous les départements français. Cette modification a été validée par le Président de la République. Les différentes validations (départementales, temporaires, etc.) existeront toujours mais leurs prix ne seront guère plus avantageux.

La cotisation "territoire" obligatoire est due par chaque locataire de chasse demandeur d'un plan de chasse (bracelets) pour un montant annuel de 78€.

Le "suivi territoire" est une cotisation volontaire de 0,16€/ha (montant inchangé depuis 2004). Cette cotisation permet à nos techniciens de vous accompagner sur le terrain, de vous conseiller

et d'être à votre disposition toute l'année. Le ramassage des échantillons de sangliers pour la recherche des trichines est aussi financé par les locataires qui payent cette cotisation volontaire. Merci à eux.

La contribution volontaire pour le FARB, de 0,32€/ha (montant inchangé depuis sa création en 1990), permet au FARB (Fonds



Alsacien pour la Restauration des Biotopes) d'acheter des terrains mis à la disposition du petit et du grand gibier. Cela nous permet également, en tant que propriétaire terrien, d'être présent dans toutes les consultations des commissions d'aménagement foncier (pour les remembrements par exemple) et ainsi défendre la faune et la flore bas-rhinoise. La générosité des chasseurs locataires de chasse a ainsi permis au FARB d'acheter des parcelles dans de nombreuses communes du Bas-Rhin tel un patchwork. Ces parcelles qui peuvent être des terrains en jachères, des vergers, des prairies, des boqueteaux ou des zones humides, sont toutes favorables à la faune sauvage et garantes de la biodiversité ordinaire.

À ce titre la contribution que les chasseurs versent au FARB donne droit à une réduction d'impôts égale à 66 % du montant versé. Je remercie chaleureusement tous ces donateurs qui investissent dans la chasse et la biodiversité d'aujourd'hui mais aussi et surtout dans celles de nos enfants. Les chasseurs qui nous font l'honneur d'assister à l'Assemblée Générale de notre Fédération sont d'ailleurs régulièrement informés sur les achats des terrains effectués au nom du FARB de l'année écoulée (*dossier géré et présenté par Nicolas Braconnier*).

À tous, je vous souhaite une excellente ouverture générale! Amicalement en Saint-Hubert.

Gérard Lang, *Président de la FDC 67*

Assemblées générales

26 avril 2018

AG du GGC de l'Andlau-Scheer

C'est suite aux Assemblées Générales du 2 octobre 2017 pour le GGC de la Scheer et du 16 mars 2018 pour le GGC de l'Andlau, qu'il a été acté à l'unanimité de fusionner ces deux GGC. Une nouvelle Assemblée Générale s'est ainsi tenu le 26 avril dernier à la Ferme Maurer à Dorlisheim pour confirmer cette fusion. Au cours de cette AG, le nouveau nom du GGC fut retenu à l'unanimité : **GGC de l'Andlau-Scheer**.

Un nouveau bureau a également été élu

- M. Michel Eber – *Président*
- M. Alfred Goetz – *Trésorier*
- Mme Pascale Metzger Golfier *Secrétaire et 1^{ère} Vice-Présidente*
- M. Sébastien Dufant – *Secrétaire Adjoint*



Lors de l'AG constitutive du 26 avril

Les membres
du Bureau
nouvellement élus

- M. Christian Metz – *2^{ème} Vice-Président*
- M. Pascal Bauer – *Trésorier Adjoint*
- M. Marc Gies – *Assesseur*

Un grand merci doit tout particulièrement être adressé à nos intervenants :
- M. Gérard Lang (Président de la FDC 67) pour son exposé sur la Peste Porcine Africaine,
- Mme Estelle Glattard (Directrice de la FDC 67) pour ses précisions sur le renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique,
- M. Nicolas Braconnier (Technicien chef de la FDC 67) pour son intervention sur le thème du petit gibier, l'aménagement du territoire, la sécurité, la notion de piégeage et les di-

verses assurances,
- M. Jean-Noël Sontot (Vice-Président des Lieutenant de Louveterie) pour l'état des dégâts de sanglier. Il rappelle à tous les locataires présents qu'il n'est pas trop tard pour demander pour cette nouvelle période de chasse le tir de nuit du sanglier.
- M. Patrick Jung pour son implication technique et administrative dans le dossier de la fusion.
Un délicieux « repas/asperge » a prolongé la soirée en toute convivialité. ■

Actions 2018/2019

- **Achat de Pièges à renard** subventionné par le GGC à hauteur de 50% des factures émises
- **Achat de Formes corbeaux + cartouches** également subventionné par le GGC à hauteur de 50%
- **Journée des Gardes-Chasse** Elle se déroulera le 21 juillet au Ball-trap d'Eschau pour un petit concours de tir sur plateau.
Ces actions s'adressent bien entendu à tout adhérent à jour de ses cotisations ■

12 avril 2018

AG du GGC du Champ du Feu

Le 12 avril dernier s'est tenue l'Assemblée Générale du GGC du Champ du Feu. Dans son rapport moral, le Président, Jean-Marc Seiler revient sur les réalisations de l'année qui sont équivalentes à l'année précédente, et au désaccord avec l'ONF concernant les attributions de plan de chasse « cerfs ». Aux locataires évoquant le dérangement grandissant de la faune, dû à la

fois aux travaux forestiers et à la fréquentation touristique en constante augmentation, le Président informe l'assemblée du projet d'élaboration, avec le concours la SLC des 3 Massifs du Sud, d'une charte type qui sera soumise aux élus, afin de réglementer l'accès aux forêts. Il invite les locataires à lui faire remonter les difficultés rencontrées et à noter toutes les manifestations (marches populaires, courses de

VTT, etc.) qui pourraient avoir un impact négatif sur la quiétude du gibier. En ce qui concerne les dégâts de sangliers, un seul « point chaud » est à déplorer mais pas d'amélioration notable pour les dégâts de prés qui restent à 18 ha environ. L'autre point d'importance évoqué est l'élaboration du nouveau SDGC : le Président se réjouit du consensus trouvé entre la FDC 67, les GGC, l'ABRCGG et le FIDS sur l'épi-

neux sujet de l'agrainage.

Enfin, il regrette que la FDC 67 ne soit pas favorable à l'instauration d'un bracelet cerf « C2 », malgré les demandes des chasseurs, et que les GGC ne soient pas intéressés aux discussions avec l'ONF pour le SDGC (*NDLR: nous précisons que l'AG de la FDC 67 d'avril 2018 a approuvé à 96,6% la politique menée concernant le plan de chasse qualitatif du cerf. Les Présidents de GGC ont participé à deux reprises aux réunions de concertation pour le SDGC*). De même, la rédaction du programme d'actions pour un rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique, document contraignant présenté comme un instrument de dialogue et rédigé de façon unilaté-

rale par la CDCFS au service de l'ONF ou du CRPF, laisse un goût amer aux chasseurs qui n'ont pas été consultés. Il revient ensuite sur la conférence organisée par l'ABRCGG sur le thème du sanglier et présentée par M. François Magnien, et interpelle les présents sur l'intérêt de tirer davantage de jeunes et épargner les subadultes. Le Président du GGC rappelle les réunions ou AG auxquelles lui-même ou les membres du comité ont participé et l'important travail réalisé afin de défendre les intérêts des chasseurs.

Après la partie purement statutaire, il a été procédé à l'élection du comité qui a vu l'ensemble des membres renouveler leur mandat, à l'exception de

MM. André Berthelen et Gilles Klinger qui ne se sont pas représentés. Ensuite Michel Vernevaut, 1^{er} Vice-Président, présente le suivi statistique des tirs de cervidés et le Président enchaîne sur les statistiques des tirs de chevreuil et sangliers.

Puis c'est au tour des intervenants invités de prendre la parole pour présenter les avancées de leurs travaux respectifs: Mme Liliane Martin, Présidente nouvellement élue de l'ABRCGG, M. Michel Vernevaut, Président de la SLC des 3 Massifs du Sud, M. Robert Weinum, Président du FIDS, M. Albert Hammer, Président de l'UDUCR et M. Gérard Lang, Président de la FDC 67. ■

4 mai 2018

AG du GGC de l'Outre Forêt

C'est le 4 mai 2018 que s'est tenue l'AG du GGC de l'Outre Forêt au restaurant "Au Soleil" à Hofen. Le Président, Eric Darnis ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des invités et membres présents. Lecture faite par le Président du rapport moral pour la période 2017/2018. Après la partie statutaire, M. Gérard Lang, Président de la FDC 67, présente dans les grandes lignes les avancées du SDGC actuellement en négociation et son retard par rapport au calendrier initial imputable à la problématique de l'agrainage. Puis il aborde le dossier de la Peste Porcine Africaine en démontrant sur une carte de l'Europe que son avancée vers notre frontière paraît inéluctable à plus ou moins long terme.

M. Albert Hammer, Président de l'UDUCR, présente le bilan positif des recherches de gibier blessé dans le périmètre du GGC. Eric Darnis lui remet un chèque de 350 € en guise de soutien pour le travail accompli par les conducteurs de chiens de sang.

M. Robert Weinum, Président de FIDS présente un bilan intermédiaire des dégâts sur les cultures, avec une baisse sensible sur les semis de printemps.

M. Jean Luc Ries, Président des Louvetiers du Bas Rhin aborde un sujet qui lui tient personnellement à cœur:



la sécurité durant les actions de chasse et plus particulièrement les tirs dans les coins des enceintes de battue.

Eric Darnis, accepte la démission de 2 membres du comité, en l'occurrence MM. Philippe Harquet et Gérard Bastian, à qui il remet en cadeau pour les nombreuses années passées au comité du GGC un très beau couteau de chasse. Il lance un appel à candidature

aux personnes présentes pour intégrer le comité en remplacement des sortants, malheureusement sans succès. Puis il présente un bilan positif sur l'opération corvidés et sur l'implication d'un certain nombre de chasseurs du GGC. Il conclut l'AG et invite les personnes présentes au verre de l'amitié accompagné par la traditionnelle knack. ■

12 mai 2018

AG du GGC de l'Ungersberg et Haut-Koenigsbourg

La salle polyvalente de Neuboiss a accueilli le 12 mai 2018, quelques 100 personnes réunies pour l'Assemblée Générale du GGC de l'Ungersberg et du Haut-Koenigsbourg.

Le Président Christian Muller, tout en appelant de ses vœux une loi «chasse» qui aille dans le sens d'une gestion intelligente de la faune et de la flore, regrette que les intérêts forestiers dominent sans cesse le débat :

«Les quotas que l'ONF souhaite mettre en place, concourent à la diminution inquiétante des populations de grands cervidés. Le cerf n'est pas responsable de la mauvaise gestion économique des forêts de l'État et des Communes. La surexploitation massive de nos forêts entraîne un appauvrissement de tout l'écosystème forestier dont dépendent toutes les communautés vivantes».

M. Michel Gewinner fait remarquer que le déficit de réalisation, constant d'année en année, laisse à penser que nous tapons dans le capital de cervidés et déplore que sur les 33 prélèvements effectués, 13 soient des cerfs jeunes ou subadultes. Encourageant vivement les chasseurs présents à mieux identifier le gibier, il rappelle qu'une raison importante des dégâts de cerf est aussi le dérangement et demande aux élus d'essayer de mieux maîtriser la pénétration sauvage du milieu naturel.

Concernant les sangliers, les résultats démontrent que les chasseurs du GGC ont rempli leur contrat. Michel Gewinner les appelle à la vigilance : «*Maintenez une pression adaptée en préservant la laie meneuse*».

M. Christian Muller ajoute qu'il y a les responsables (qui chassent et agrainent à bon escient) et les irresponsables (qui ne chassent pas et/ou n'appliquent pas les préconisations). «*Ne rien faire relève de la négligence*».

Il s'étonne ensuite du peu de trophées de chevreuil présentés à cette AG comparés au nombre de bracelets distribués. «*Nous devons poursuivre les actions de prélèvement en les adaptant à l'évolution des densités. Pour la survie du che-*



vreuil, il faut une régularité.»

Après avoir souligné l'intérêt de faciliter l'accès au permis de chasser, salué le mérite des nouveaux médaillés du GGC 6 (M. René Guerrier 94 ans, chasseur émérite, médaillé d'or et M. Jean-Claude Gloeckler, Trésorier du GGC, médaillé d'argent) et fait honneur à M. Albert Zimmermann son mentor, cofondateur du GGC «*Un roc, droit dans ses bottes, taquin et lanceur de flammes*», Christian Muller orchestre toutes les étapes classiques de l'AG avec l'efficacité qu'on lui connaît. Nous notons, en particulier :

- Maintien du montant de la cotisation
- Reconduction de l'opération «*Pierre à sel*»
- Dons et subventions accordés traditionnellement par le GGC

Se sont succédé ensuite plusieurs intervenants :

- M. Gérard Lang, Président de la FDC 67 pour un riche exposé sur les actualités du futur SDGC, le prix du permis de chasser 2019, l'étude génétique du cerf dans le massif vosgien et la peste porcine africaine.
- M. Robert Weinum, Président du FIDS, pour les dégâts de sanglier, mettant en évidence la gravité des dégâts de printemps.
- M. Gérard Bronner, Secrétaire de la dynamique SLC des 3 Massifs du Sud pour leur ambitieux projet de sensibilisation des usagers de la forêt, sur les



Les cornistes de l'ABRCGG

dégradations et le dérangement qu'ils peuvent provoquer.

• M. Albert Hammer, Président de l'UDUCR 67 pour la présentation des statistiques comparatives, nationales et départementales, des recherches et contrôles de tir.

De concert avec M. Christian Muller, il recommande un entraînement régulier au tir.

Au nom du GGC, M. Christian Muller remercie tous les participants, Mme Nicole Zehner, Maire de Neuboiss, les élus et tous les intervenants avec un clin d'œil amical aux cornistes de l'ABRCGG chargés de l'animation musicale de la journée.

Et en son nom propre, M. Christian Muller, ovationné par l'assemblée, remet solennellement une médaille à M. Gérard Lang, non pas de Bronze, non pas d'Argent, non pas d'Or, mais une cravate sculptée représentant un cerf, marque d'estime et d'amitié.

Après une démonstration très suivie des sapeurs-pompiers de Villé, la journée se termine autour d'une succulente et pantagruélique paëlla, ce qui nous permet ici de saluer et remercier tous les bénévoles, toujours fidèles au poste, qui ont œuvré pour le plaisir et le confort de tous. ■

6 juin 2018

AG du GGC du Grand Ried de Beaumont

Le 6 juin dernier à Obenheim s'est tenue l'AG du GGC du Grand Ried de Beaumont. Après avoir constaté que le quorum était atteint, souhaité la bienvenue et après la partie statutaire, le Président Jean-Brice de Turckheim dresse le bilan des actions menées en 2018. En 2016, une convention avait été signée avec le Conseil Départemental (CD 67) pour l'installation, à titre expérimental, de réflecteurs sur une grande portion de route. Cette convention arrivant bientôt à échéance (au 1^{er} juillet 2018) une réunion avec les services du CD 67 en mars dernier a permis de faire le point sur cette expérience et de constater une forte diminution des collisions sur les zones de Gerstheim, Boofzheim et Obenheim.

Le Président rappelle alors que lorsque des animaux sont retrouvés morts au bord de la route, il est indispensable de faire remonter l'information auprès de Pascal Perrotey-Doridant afin d'étoffer les résultats de l'expérimentation. Il a d'ailleurs, à la demande des services du CD 67, rédigé un memento sur l'utilisation des réflecteurs. Memento qui sera mis à la disposition des autres GGC qui voudraient profiter de cette expérience.



Réflecteur

Puis le Président et Pascal Perrotey-Doridant font le point sur l'opération «réintroduction de perdrix grise»: 150 perdrix ont été lâchées sur 2 ans et aujourd'hui, l'on constate la présence régulière de cet oiseau aux places d'agrainage (dont certaines non baguées). Preuve que cette opération est un franc succès; le biotope du GGC devrait aussi permettre de retrouver une population sauvage sédentaire.

Jean-Brice de Turckheim informe l'assemblée des projets pour l'année à venir: acquérir un drone avec caméra thermique afin de repérer les faons avant le fauchage des prés, continuer les actions favorables à la réintroduction de la perdrix, continuer l'opération «réflecteurs» au bord des routes, se mobiliser afin de trouver des parcelles à faire acheter par le FARB (50 ares de haies ont déjà été acquis et 15 ares de verger seront prochainement loués) et favori-

ser l'utilisation du sorgho graine seul dans les cultures à gibier. D'autres sujets, moins réjouissants cette fois, ont été abordés comme les dégâts de sangliers – qui malgré une baisse significative des dégâts cette année atteignent encore les 10 ha – ou encore les actes de braconnage qui ont eu lieu début 2018. Enfin, Pascal Perrotey-Doridant est élu Trésorier du GGC en remplacement de M. Albert Plassnig qui a souhaité être déchargé de ses fonctions. Il est grandement remercié pour son investissement de longue date. Avant de clôturer l'AG, le Président donne encore la parole à Estelle Glattard, Directrice de la FDC 67 qui évoque les différents «chantiers» en cours comme l'élaboration du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ou, au niveau national, le permis à tarif unique ou encore les nouveaux statuts des FDC.



Perdrix grises

AG de la section française de l'ordre du Rameau d'Argent

Le 14 avril 2018, la section française de l'ordre international du Rameau d'Argent a tenu, sous la présidence de Christian Zerlauth, son Assemblée Générale à Munster, dans le Haut Rhin.

La section française, créée en 1960, à pour objet la protection de la faune et de la flore ainsi que la promotion d'une noble éthique de chasse.

Connue par l'attribution du «prix du Rameau d'Argent» qui récompense des actions «terrains», elle est l'une des plus anciennes plateformes d'échange européenne dans son domaine.

C'est également à Munster que la Fête Internationale de Saint-Hubert réunira les 19 et 20 octobre prochains les frères de l'Ordre venant d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, du Lichtenstein et de France. C'est donc après la partie statutaire de l'AG, que l'essentiel de l'Assemblée Générale a été consacrée à la préparation de cette rencontre. La Fête Internationale de Saint-Hubert, est la manifestation la plus importante de l'ordre du Rameau d'Argent, et nous ne manquerons pas d'y revenir...



Christian Zerlauth, Président de la section française de l'ordre international du Rameau d'Argent

15 juin 2018

AG du GGC du Ried Nord

Le 15 juin dernier s'est tenue à Reichstett l'AG du GGC Ried Nord. Dans son rapport moral, le Président, Patrick Causade, après avoir salué et remercié l'assemblée de sa présence revient sur les actions menées cette année et établit un état des lieux du GGC.

Il relève que les dégâts de sangliers ont explosé en 2017 avec 84 ha et 103 674 € par rapport à 2016 avec 45 ha. Il est toutefois à noter que la réaction, sur les lots concernés a été particulièrement efficace puisque cette année, seuls 10,5 ha sont touchés par les dégâts. Patrick Causade relève également la problématique des semis de blés après maïs: le blé connaît en hiver des ravages par les sangliers qui recherchent le maïs enfoui. Cette situation étant non prévue par la circulaire NKM, il demande au Président de la FDC 67 d'en tenir compte pour l'élaboration du prochain SDGC.

Est évoquée aussi la situation du petit gibier: malgré une météo catastrophique, cette année se révèle plutôt favorable à la reproduction du lièvre. Patrick Causade rappelle aussi les différentes actions à mener en faveur du petit gibier (subventionnées par la FDC



67) et les subventions accordées par le GGC pour l'achat de piège. La parole est ensuite donnée aux invités:

- Gérard Lang, Président de la FDC 67 présente les dernières avancées en ce qui concerne les validations nationales du permis de chasser et les évolutions statutaires des FDC,



Marc Wurtz, cotateur officiel des trophées de grand gibier

- Sonia Meyer, de la FREDON (organisme chargé de la régulation des espèces nuisibles et invasives) revient sur l'opération destruction de corvidés et sur la bonne implication des chasseurs du GGC. On peut regretter toutefois que la profession agricole n'ait pas décidé de persévérer.

- Marc Wurtz, de l'ABRCGG et coteur officiel des trophées de grand gibier en explique les principes et tout l'intérêt que les chasseurs ont à faire coter leurs trophées. Démonstration à la clé sur un brocard.

- Jacques Wendling d'Herrlisheim est présenté à l'assistance comme nouveau Louvetier du secteur.

À l'issue de l'AG, c'est autour de grillades servies en terrasse que s'est finie la soirée. Le Président Patrick Causade en profite alors pour remercier l'hôtesse, Caroline Steinmetz, pour son bon accueil.

13 avril 2018

AG du GGC du Pays de Hanau

Le 13 avril dernier s'est tenue à Ingwiller, devant une cinquantaine de personnes, l'AG du GGC du Pays de Hanau. En préambule, le Président, Bernard Schnitzler, rappelle l'importance pour les chasseurs de bien choisir leurs assurances, tant individuelles que d'association. Dans son mot d'accueil et après avoir souhaité la bienvenue et remercié les invités de leur présence, Bernard Schnitzler demande une minute de silence pour les amis chasseurs qui

nous ont quittés en 2017. Christian Weissgerber rend compte des activités du GGC en 2017: journée stand de tir et distribution des bracelets chevreuils, organisation, à l'occasion des 20 ans du GGC d'une journée festive à la Villa Météor, séance au Cyné'Tir avant les battues et diffusion, tout au long de l'année, des informations touchant les locataires du GGC. Il évoque également le courrier que le Président Schnitzler a envoyé à la Région Grand Est pour sensibiliser

M. Rottner à la question des regroupements volontaires du foncier agricole, et des effets induits sur la biodiversité. Après la partie statutaire, place à l'élection du nouveau comité qui se compose comme suit:

- **Président:** M. Bernard Schnitzler
- **Vice-Président:** M. Louis Futterer
- **Secrétaire:** M. Christian Weissgerber
- **Trésorier:** M. Gérard Woeltz
- **Assesseurs:** MM. Jean-Rémy Weitel et Etienne Rickert

Le Président présente alors le programme et les décisions prises pour l'année à venir : prise en charge par le GGC des formations garde-chasse particulier et piégeage (à hauteur d'une fois par adhérent et par an), organisation d'une journée «tir» au stand d'Ingwiller avec distribution des bracelets de chevreuils, organisation d'une journée «sécurité» au centre de secours de Hochfelden suivie d'un moment de convivialité, et pour finir, organisation d'une séance au CynéTir en septembre (les personnes qui souhaiteraient en profiter pour renouveler leur attestation chef de traque sont priées d'emporter leur carton). C'est alors aux invités de clôturer de leurs interventions l'AG. M. Gérard Lang, Président de la FDC 67 évoque les avancées des discussions pour le SDGC puis revient sur le sujet préoccupant de la Peste Porcine Africaine (PPA). Albert Hammer, Président de l'UDU-



Gérard Lang lors de son intervention

CR 67 donne à l'assemblée quelques précieux conseils en matière de recherche du gibier blessé, notamment sur la conduite à tenir après le coup de feu. Il remercie le GGC pour le don de 200€ destiné à l'acquisition d'équipements de sécurité pour les équipages de recherche. Ce soutien a été apprécié à sa juste valeur. Pour finir, il exhorte

les chasseurs à continuer sans relâche les entraînements au tir. Enfin, c'est à M. Jean-Luc Lienhardt, Louvetier du secteur de rappeler les procédures et conditions de tirs de nuit avec lampe du sanglier. Ordre du jour épuisé et interventions terminées, l'assemblée se détend autour d'un bon repas préparé par Louis. ■

14 juin 2018

AG du GGC Ackerland Kochersberg



La première Assemblée Générale du nouveau GGC Ackerland-Kochersberg a eu lieu le 14 juin dernier au restaurant "À l'Etoile" à Mittelhausen. Ce nouveau GGC regroupe désormais les deux anciens GGC Ackerland et Kochersberg et s'étend sur une surface de 27225 ha comprenant 65 lots de chasse. Bordé par la Zorn au nord et la RN4 au sud, il est composé essentiellement de chasses de plaine et de quelques secteurs boisés. Après le discours d'ouverture et la présentation du nouveau Président, M. Roland Vetter, les débats ont porté sur les actions à mener en faveur du petit gibier. Dans l'année à venir, il est

notamment prévu de développer des journées collectives de lutte contre les espèces nuisibles, des achats communs d'équipements et de munitions... le tout dans la bonne humeur et le partage d'expériences. Une intervention conjointe de M. Laurent Mergnac du SDEA, technicien en charge de la GEMAPI, et de M. Nicolas Braconnier a démontré que cette nouvelle compétence, dont l'objectif est de reconquérir la qualité de l'eau des ruisseaux et rivières, est une chance à saisir pour nos territoires de plaine. Leur présentation a fortement intéressé la trentaine de participants qui, fort de l'implication de la Fédération

des Chasseurs du Bas-Rhin, du FARB et du soutien d'élus chasseurs, saisiront cette chance qui nous est offerte. Après débat, la cotisation a été fixée à 30€ par lot de chasse pour l'année en cours. M. Robert Weinum, Président du FIDS, a précisé que les dégâts de sangliers sont très faibles sur le secteur. M. Gérard Lang, Président de la FDC 67, a présenté les nouvelles orientations du SDGC et les dispositions financières dont peuvent disposer le GGC et ses membres. La soirée s'est poursuivie autour d'un bon repas dans une ambiance conviviale. ■

6 avril 2018

AG du GGC Plaine de la Bruche

Le 6 avril 2018, le GGC «Plaine de la Bruche» a tenu son Assemblée Générale à Marlenheim. Dans son allocution de bienvenue, la Présidente, Aliette Schaefer a remercié les membres de leur présence nombreuse, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils portent aux actions du GGC. Elle a rappelé que l'assemblée générale est un moment d'échange et de dialogue. Elle a adressé ses salutations particulières aux personnalités qui nous honorent par leur présence et leur participation aux débats.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un moment de silence a été observé en mémoire des chasseurs décédés pendant cette année cynégétique.

La Présidente a regretté que d'année en année, nous assistons au lent déclin de la petite faune qui n'est pas simplement un problème de pression de chasse, mais, surtout, un sujet d'aménagement local et d'évolution de l'agriculture, sans oublier une urbanisation parfois mal pensée.

Les diverses nuisances font aussi que la population des oiseaux de campagne s'est effondrée de 30% durant les quinze dernières années. Les causes sont multiples : disparition des insectes, des bosquets, des haies, des fossés, des prairies. Chasseurs, naturalistes, agriculteurs et forestiers doivent enfin comprendre qu'il est temps de changer et, d'essayer de revenir au biotope d'antan. À ce propos, elle a informé l'assistance que la FDC 67 encourage la plantation de miscanthus.



Le grand problème du moment a également été évoqué, à savoir le GCO qui impacte plusieurs lots de chasse du GGC. La Présidente a rappelé que la FDC 67 subventionne la création de jachères et a évoqué la possibilité de louer ou d'acquérir des terres par l'intermédiaire du FARB.

Pour terminer sur une note plus optimiste, la Présidente a relevé que les pratiques cynégétiques attirent de plus en plus les jeunes et les femmes.

La FDC s'est investie dans la formation des chasseurs en créant le CynéTir, puis le tunnel de tir et le ball-trap, car, selon une enquête sur le plan national, 85% des chasseurs souhaitent des formations au tir et le GGC a prévu d'organiser ces formations.

Au titre des activités extra-chasse, le GGC a organisé le 21 mai 2017, une journée pêche et sanglier, à l'étang de pêche d'Avolsheim, événement qui a connu un franc succès.

Après la phase statutaire de l'AG avec la réélection du Comité, l'assemblée a suivi avec attention les interventions

des diverses personnalités : M. Christian Muller, a fait un brillant exposé sur le renard. M. Jean Luc Ries, Président des lieutenants de Louveterie a exhorté l'assistance d'être prudente en action de chasse. Un frisson a traversé l'assistance, lorsque M. Ries a relaté l'accident de chasse dont il a été victime cet automne et qui aurait pu lui être fatal.

Au nom du FIDS, M. Rudy Scheuer a rappelé qu'il fallait redoubler de vigilance pour éviter, au maximum, les dégâts des sangliers, surtout en cette période cruciale des semis.

La présentation du film Blaser sur la sécurité à la chasse, a convaincu l'assistance qu'il faut redoubler de prudence. Le mot de la fin a été pour M. Gérard Lang, Président de la FDC qui a tenu l'assistance en haleine avec les menaces de la peste porcine africaine qui sévit dans l'est de l'Europe.

Après la clôture de l'AG les chasseurs et leurs amis ont terminé leurs discussions autour d'une table conviviale. ■

6 avril 2018

AG du GGC de Niederbronn les Bains

C'est à Batezdorf devant une cinquantaine de personnes, que le 6 avril 2018, M. Pierre Schmidt, Président, a ouvert l'AG du GGC de Niederbronn les Bains en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités. Avant la partie statutaire, il donne la parole à M. Gérard Lang, Président de

la FDC 67. M. Lang fait état de l'avancée des discussions dans le cadre du renouvellement du SDGC puis il détaille son exposé sur la génétique du cerf. Pris par d'autres engagements, il quitte alors l'assemblée.

Dans son rapport moral, M. Pierre Schmidt fait part de son inquiétude sur l'avenir de la chasse dans le secteur du

GGC : gestion problématique du cerf (d'où difficulté à réaliser les plans de chasse), dérangement permanent par les usagers de la nature qui perturbent la faune sauvage ou arrivée prochaine de la peste porcine africaine. Mais tout n'est pas sombre : en effet le sanglier pour l'instant se porte plutôt bien et le Président encourage les chasseurs à

poursuivre le tir de jeunes animaux. La présence du chevreuil sur le GGC est tout aussi satisfaisante, mais il conviendra maintenant de stabiliser les prélèvements.

M. René Grunder, Secrétaire, présente ensuite le bilan de l'année écoulée : achat groupé de pierres à sel et de goudron végétal, subventionné par le GGC à l'occasion du 20^{ème} anniversaire (geste fort apprécié au vu des quantités commandées), organisation d'une journée « sanglier à la broche » le 4 septembre qui a réuni une soixaine de personnes, avec cette année une tombola qui a fait bien des heureux ! Merci aux différents

sponsors ! Le GGC a également soutenu les actions de l'UDUCR par un don de 300 €. Mme Munsch, qui gère le frigo à la Hardt pour les prélèvements « trichine » est également remerciée.

Après la partie statutaire, Pierre Schmidt cède la parole à M. Albert Hammer, Président de l'UDUCR qui rappelle les bonnes pratiques et l'éthique des conducteurs de chiens de rouge. Il précise aussi que les recherches concernant le chevreuil sont minorées par rapport au sanglier ou au cerf. Cela doit nous interpeller !

M. Jean-Claude Million, Président du GIC de Ribeauvillé relate l'expérience

menée sur la gestion du sanglier dans leur secteur et évoque les réticences rencontrées au début pour changer les points de vue des différents acteurs. Toutefois, avec beaucoup de pédagogie, il réussit à convaincre qu'il est positif de laisser vieillir les animaux en modifiant les consignes de tir, notamment lors des battues. Les dégâts aux cultures n'ont pas augmenté ; le cheptel est contenu. L'objectif à terme étant de rencontrer plus souvent de beaux « keiler ».

Après la prise de parole de chacun, l'assemblée se termine autour d'un repas offert par le GGC. ■

15 mars 2018

AG du GGC de La Petite-Pierre

L'AG du GGC de La Petite-Pierre s'est tenue comme d'habitude dans le cadre idyllique de l'Hôtel-Restaurant « Auberger d'Imstahl » à La Petite-Pierre le 15 mars 2018.

Lors du Conseil d'Administration du GGC qui a précédé l'AG, les membres ont débattu de l'avenir de l'agrainage avec le futur Schéma et de l'équilibre sylvo-cynégétique du secteur 2. Ils se sont interrogés sur le futur avec inquiétude quant à la faune riche et variée qu'on nous avait promis.

Le Président Marc Schirer a ensuite ouvert l'AG à 20 heures. Il a salué chaleureusement les nombreux participants, locataires et chasseurs, et a remercié de sa présence M. Benoît Cuillier, Directeur de l'Agence ONF d'Alsace du Nord (également notre interlocuteur pour le SDGC).

Dans son rapport moral, il a évoqué la gestion des bécasses du secteur 2. Elles sont bien présentes en nombre (selon les comptages) dans notre GGC. Raison pour laquelle il a offert l'excellent livre d'Yves Ferrand et François Gossmann « La Bécasse des Bois – Histoire Naturelle » à tous les locataires de chasse qui le souhaitent. Ce magnifique animal, chéri par tous les chasseurs de France, ne trouve pas d'amateurs dans les départe-



ments à loi locale. Il est ensuite revenu aux mammifères rouges et noirs pour demander aux nemrods d'augmenter la pression sur le sanglier, car de nombreux lots de chasse sont en zone noire. Quant aux cerfs élaphe, les chasseurs ont respecté les minimums imposés par l'Administration mais n'ont pas été très éthiques vis-à-vis de la gestion qualitative : beaucoup trop de jeunes cerfs ont été prélevés, ceux-ci manqueront d'ici quelques années dans la population de C3 !

Le Président a encore répondu à quelques questions d'ordre réglementaire avant de passer la parole à Gérard Lang, Président de la FDC 67. Dans son exposé, M. Lang a expliqué la publication scientifique du Professeur Annik Schnitzler publiée dans PLOS ONE, un des meilleurs journaux scientifiques américains, sous le titre : **Genetic diversity, genetic structure and diet of ancient and contemporary red deer (*Cervus elaphus* L.) from north-eastern France**

La présentation de cet article a vivement intéressé tous les participants et leur permettra de mieux comprendre l'article publié dans Infos'Chasse 67 n° 72 de février 2018. Un débat s'est instauré après cet exposé.

Ensuite, une réunion de travail sur les plans de chasse quantitatifs cerf du secteur 2 a permis à chaque locataire de présenter sa réalisation 2017/2018 et sa demande de plan de chasse 2018/2019 en fonction de ses densités restantes. Le total de ces demandes permettra d'étoffer les discussions du groupe sectoriel et servira de base au minimum à réaliser. Le secteur 2 a ainsi demandé un minimum de 358. La séance a été levée à 23h 30. ■

Le Président Marc Schirer



Invasion de lapins à Mundolsheim

Au milieu du XIX^e siècle, le département du Bas-Rhin connaît une prolifération brutale des lapins de garenne, en particulier sur la commune de Mundolsheim aux portes de Strasbourg.

En avril 1857, le maire de Mundolsheim signale au préfet qu'un grand nombre de lapins dévaste les champs de sa commune. Désarmé devant l'ampleur du phénomène, il demande quelles sont les mesures qu'il peut prendre. Il précise que le lapin de garenne n'est pas compris dans la liste officielle des espèces nuisibles. En effet, un arrêté préfectoral de novembre 1854 établit la liste des animaux nuisibles dans le Bas-Rhin avec le montant des primes octroyées par l'administration. Cette nomenclature comprend le renard,

la martre, le putois, la fouine, la belette, le chat sauvage, la buse, l'épervier et la pie, mais nullement le lapin. Avant de lui répondre, le préfet consulte le juge de paix de Schiltigheim et lui demande de vérifier la véracité de la situation.

Le magistrat se rend sur les lieux et discute avec les cultivateurs. Il confirme ensuite les propos du maire : « j'ai acquis la certitude que les dégâts sont déjà en ce moment d'une importance telle qu'il y a lieu dans l'intérêt de l'agriculture d'en arrêter les progrès. Ces animaux dont le nombre paraît considérable ont fait

leurs terriers sur le monticule dit Holderberg couvert de broussailles et dès le soir venu, on les voit par bandes de dix à quinze faire irruption dans les champs de froment et de trèfle ». Le juge de paix soutient donc pleinement la démarche du maire. Selon lui, la situation présente un caractère d'urgence, et un arrêté préfectoral temporaire serait pertinent.

Le Ministre est consulté

En juin 1857, considérant que la situation à Mundolsheim revêt un

caractère d'urgence, le préfet écrit au Ministre de l'Intérieur pour lui demander une autorisation exceptionnelle. En effet, il faut normalement une délibération du Conseil général pour modifier la liste des espèces nuisibles dans le département. Cette procédure paraît bien trop lente pour la situation à Mundolsheim. Le Ministre répond en précisant qu'une circulaire ministérielle de 1851 autorise le préfet à prescrire des battues lorsque l'intérêt de l'agriculture l'exige. Il faut désigner spécifiquement l'espèce dans l'arrêté préfectoral et la battue doit être dirigée par le lieutenant de l'ouvrier sous la surveillance des agents forestiers. Le préfet dispose donc de toutes les dispositions réglementaires pour engager immédiatement la destruction des lapins. La circonspection et les hésitations des autorités municipales et préfectorales peuvent a priori surprendre. Cependant, les élus et le préfet se retrouvent face à une situation nouvelle : la prolifération des lapins

trodus se sont multipliés et causent dorénavant d'importants dégâts dans la forêt. Aucun indice ne permet cependant d'affirmer que les lapins présents à Mundolsheim proviennent de cette origine.

Il est urgent d'attendre

Dans le cas de Mundolsheim, le préfet est enclin à autoriser sans tarder des battues administratives. Néanmoins, au cours de cet été 1857, les terrains menacés par la dent du lapin sont tous cultivés et les passages des chasseurs risquent d'hypothéquer gravement les futures récoltes. D'autre part, on fait savoir au préfet que le lapin se dissimule dans des galeries souterraines et n'en sort qu'à la nuit tombée. On craint donc que les battues demeurent inopérantes. Aussi, le préfet renonce aux battues et engage une réforme réglementaire plus classique. Il convient de procéder à un classement du lapin sauvage parmi les animaux nuisibles

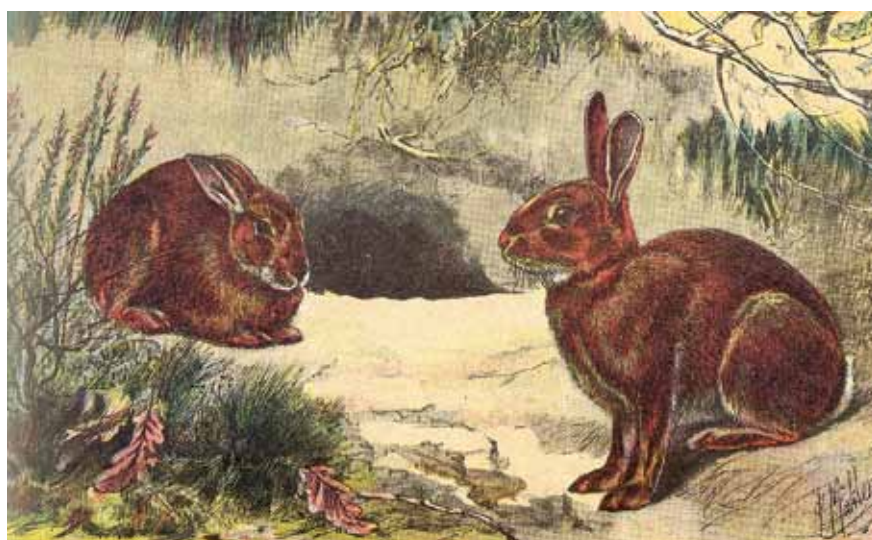
un mois après sa saisie, l'arrêté préfectoral qui rajoute le lapin sauvage à la nomenclature des espèces nuisibles, n'est promulgué que le 27 novembre 1857. Les chasseurs et les agriculteurs paraissent avoir régulé rapidement la prolifération des lapins à Mundolsheim. Trois ans plus tard, en août 1860, le maire de la commune se montre satisfait quand il écrit que « *les lapins sont détruits et il est fort rare qu'on en remarque encore un seul* ».

Quelques abus

Cependant, les autorités soulignent dès 1858 quelques abus : l'éradication des lapins de garenne confine souvent au braconnage. Aussi, dès janvier 1858, le Ministre de l'Intérieur tient à sensibiliser les élus en leur adressant une circulaire qui précise que « *pour réprimer efficacement le braconnage, les lapins de garenne ne peuvent être mis en vente et colportés pendant le temps où la chasse n'est pas permise, ils doivent être uniquement consommés sur place* ». Un arrêté préfectoral dans cet esprit est publié dans le Bas-Rhin en février 1858. A Mundolsheim aussi, quelques individus profitent de l'encouragement à éradiquer les lapins pour contourner quelque peu la loi. Le préfet rappelle donc au maire en août 1860 qu'il est interdit aux personnes démunies d'un permis de chasse de tirer le lapin sur les terres d'autrui.

La situation à Mundolsheim ne paraît guère exceptionnelle : dans la seconde moitié du XIX^e siècle, tout comme le sanglier, le lapin de garenne occasionne de lourds dégâts dans la campagne alsacienne. C'est pourquoi, en décembre 1862, le préfet revient sur sa décision de 1858 et autorise dorénavant le colportage et la vente de lapins de garenne en tout temps, considérant que leur multiplication excessive dans certains points du département a soulevé de nombreuses plaintes. ■

Philippe Jéhin



semble constituer un phénomène très récent dans le Bas-Rhin. Dans une note de juillet 1857, le préfet mentionne que le lapin de garenne n'était guère répandu dans le département jusqu'à son introduction par Eugène de Lupel quelques années auparavant dans ses lots de chasse dans la forêt de Haguenau. Très rapidement, les quelques couples in-

ou malfaisants du département afin que tout propriétaire ou exploitant puisse, en tout temps, le détruire sur ses terres conformément à la loi du 3 mai 1844.

Le projet est soumis au Conseil général du Bas-Rhin qui donne un avis favorable dès le 25 août 1857. Si le Conseil général se prononce dans un délai très rapide, environ

Pour que revive la perdrix en Alsace!



Difficile de passer du sanglier à la perdrix, mais la volonté était là et il n'y avait qu'un pas à franchir! Pour le sanglier, rien de plus simple : il suffit de le laisser tranquille, de bien l'agrainer pour qu'il ne fasse pas de dégâts, de laisser assez de reproducteurs et c'est reparti. Comme pour la perdrix en quelque sorte!

Lorsque j'ai repris ce territoire en 2015, il restait une perdrix. Une qui avait dû se perdre lors d'un lâcher et qui devait trouver le territoire accueillant. Alors pourquoi ne pas essayer de développer une population dans cette plaine coincée entre deux villages?

Même si le biotope est plutôt favorable – il reste des vergers, des prairies et des haies – il y a aussi du maïs, du soja et du blé.

Dans un premier temps, il faut aménager le territoire afin d'améliorer le biotope

- Limiter de façon drastique les prédateurs : renards, corbeaux, corneilles

ou pies. Pour les autres prédateurs protégés, il faudra bien s'en accommoder, même s'il n'est jamais agréable de voir une buse dévorer un levraut.



Un agrainoir approvisionné uniquement en blé

- Implanter un seuil-agrainoir par tranche de 10 ha de plaine approvisionné en blé et uniquement en blé et veiller à ce qu'ils soient constamment pleins, surtout en hiver lorsqu'il fait très froid. Surtout, pas de maïs : c'est pour les perdrix et faisans, pas pour les sangliers! Comme les chevreuils apprécient également le blé, il est indispensable de protéger les seuils par un grillage. Il est encore possible de rajouter des abreuvoirs pour les perdrix et les faisans. Les autres oiseaux en pro-

fitent également, tout comme le blé. C'est aussi cela la biodiversité!

- Pour compléter l'aménagement, il est primordial d'être en bons termes avec les agriculteurs. Des bandes de luzerne ou de trèfle, des parcelles de sorgho, d'avoine ou de maïs – servant de refuge et de couvert – sont implantées sur le territoire, grâce au FARB notamment qui est un allié précieux du chasseur de plaine. Pour exemple, deux haies de 50 ares ont pu être achetées et donc sauvegardées. Ainsi que deux vergers de plus d'un hectare au milieu des maïs loués et donc sauvegardés.

Une fois que le territoire est prêt, on réimplante les perdrix

Dans un second temps, commence l'opération «*réimplantation de perdrix*». J'ai donc acheté des œufs, que j'ai placés en couveuse, retournés tous les jours matin et soir et enfin après tant d'efforts, c'est l'éclosion.

Après les avoir élevés sous lampe chauffante, nourris avec une préparation «*spéciale poussin*» agrémentée deux

fois par jour de pimkies (asticots colorés) – essentielles pour les protéines – ils peuvent rejoindre des parquets de lâchers à 12 semaines.

Dans ces parquets de 3 x 3 m et 2 m de hauteur, avec une tôle abri, un abreuvoir et un seau-agrainoir, ils vont rester une semaine pour s'acclimater à leur nouvel environnement.

Ensuite, il convient de les lâcher par 2 ou 3, tous les deux jours en prenant soin de garder le plus longtemps possible un oiseau dans la volière, chargé de rappeler ses congénères le temps qu'ils se fixent dans le secteur. En plus des oiseaux élevés à la maison, une cinquantaine d'oiseaux de 10-12 semaines ont



Le faisan profite également de l'agrainoir.



Arnaud prêt à mettre les perdrix dans la volière

été achetés chez un éleveur et lâchés comme les autres à l'aide de parquets. Cette opération a été effectuée 3 années de suite, grâce à la subvention que le GGC Grand Ried de Beaumont m'a attribuée. Dès la deuxième année, des compagnies ont été observées.

Avec 60 à 80 oiseaux lâchés par an, cette troisième année a permis de voir au printemps de nombreux oiseaux aux agrainoirs et de constater la présence d'oiseaux bagués orange (2016) ou bleu (2017) avec des oiseaux non bagués, donc nés sur place.

Bien entendu, aucun oiseau n'a été prélevé à la chasse

Il reste à espérer que les orages du printemps 2018 ne viendront pas perturber cette dynamique et que la reproduction sera bonne. En attendant, c'est avec plaisir que j'observe les perdrix

dans cette plaine renaturée au milieu des lièvres et faisans, qui se portent plutôt bien. Le prochain objectif, qui est d'ores et déjà en cours de réalisation est la réimplantation du faisan (une poule a d'ailleurs été observée avec 12 faisandeaux le 17 juin. Au 19 juillet, elle a perdu deux petits – prédatés? machinisme?–), pour montrer que «*tout n'est pas perdu*» : il faut se retrousser les manches, entamer le dialogue avec le monde agricole et continuer sur cette voie et arrêter de se lamenter. C'est ainsi que tout le monde pourra profiter de la beauté offerte par cette faune variée volant ou gambadant dans la plaine. J'aimerais aussi, à travers ce témoignage, exprimer mes sincères remerciements à Rémy, qui produisait également des asticots avec des têtes de sandres, et au GGC du Grand Ried de Beaumont pour son soutien financier. ■

Pascal Perrotey-Doridant



Le Directeur du FIDS 67 au parlement européen à Bruxelles

Pascal Perrotey-Doridant n'est bien sûr pas qu'un passionné de petit gibier mais aussi le Directeur du FIDS 67. Et c'est à ce titre qu'il a été invité le 26 juin dernier au parlement européen à Bruxelles, par ELO (European Landowners Organization – association des propriétaires terriens européens) pour présenter, devant ses homologues étrangers et des scientifiques de renom, les méthodes de gestion du sanglier (et surtout des dégâts) dans le Bas-Rhin. Au programme des discussions : agrainage, méthodes de protection, modalités de contributions des chasseurs ou remboursement des dégâts. Lors de ces discussions, Pascal a pu convaincre du bien-fondé de la solidarité entre chasseurs mais aussi prendre connaissance des différents usages dans les autres pays européens (par exemple, nos amis chasseurs de plaine belges ne contribuent pas au paiement des dégâts !). Il en est revenu riche de réflexions et d'expériences partagées. ■

Retrouvez le dossier complet sur le site : www.fids67.fr dans la rubrique « News »



GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Définition

Depuis le 1^{er} janvier, les communes et intercommunalités ont récupéré la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (auparavant prérogative de l'État). Construire et entretenir des digues, des barrages et des berges mais aussi assurer la protection des zones humides... Ces ouvrages sont désormais à la charge des collectivités.

Financement

Au sein des communes concernées, toutes les personnes physiques et morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises seront redevables de la taxe GEMAPI.

La loi MAPTAM a fixé un montant plafond de 40 euros par an et par habitant pour la taxe GEMAPI.

Missions

Elle recouvre quatre missions principales :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer, notamment par la construction et la gestion de digues,
- la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, notamment la restauration des continuités écologiques aquatiques.

Mais aussi et surtout pour nous :

- la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (voir les inondations de ce printemps à Gougenheim ou Gresswiller ou encore dans le Kochersberg)

Si vous voulez engager des actions dans ce sens sur votre lot de chasse, contactez la mairie. ■

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



Création d'une mare et plantation de haie en bosquet



Objectif : couvert fleuri biodiversité



Plantation dans les méandres de la Souffel



Couverts 3 bandes en bordure de la Souffel : verte, avoine/trèfle et Hubertus



Illustration de l'intérêt de la GEMAPI : coulée de boue à Wiwersheim

Vivez votre passion
en toute tranquillité!



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture
complète.



**ASSURANCES
GREBMAYER**

WISSEMBOURG

11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

HAGUENAU

5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

Mail : grebmayer.wissembourg@allianz.fr

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site : www.orias.fr). Exercitent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Taibout - 75436 PARIS Cédex 09

MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE

(Association - Groupement
Titulaire de Chasse)

• Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.

• Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)

• Responsabilité Civile Dirigeants d'Association

• Protection Juridique Association

• Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

• Responsabilité Civile Chasse, entraînement aux tirs, conducteur de chien,

• Accidents corporels

• Sécurité Chasse

• Dommages aux chiens

• Dommages aux armes de chasse

KIT RENARD

EBER
distribution

549.00 €

Carabine 222 Rem Norinco
spéciale nuisible, catégorie C

Une lunette **Optisan 3-12x56**
et un bâton de pirsch
Monobrin

Livré lunette montée
carabine réglée

Une boîte de munitions
- Partizan - 222 Remington
offerte pour l'achat du
Kit Renard

Armurerie **EBER DISTRIBUTION**
11 rue des prunelles - ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél. 06 85 53 97 03
Mail : info@eberdistribution.fr - Web : www.hillman.fr

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 29 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr

Gestion d'une Association de Chasse

Une première réussie

Le 17 mai dernier a eu lieu la toute première session de formation «Gestion administrative d'une association de chasse» à destination des dirigeants d'association. Représentants d'associations ou locataires de chasses communales bas-rhinoises, ce sont seize personnes qui ont inauguré cette nouvelle formation juridique.

Après l'accueil et un rapide tour de table, l'animatrice Mme Laurence Grisey-Martinez, juriste à l'Institut du Droit Local (et par ailleurs déjà intervenante dans la formation de garde-chasse particulier), est entrée dans le vif du sujet : notions de droit général et de droit local, création d'une association, rédaction des statuts et du règlement intérieur, principes de fonctionnement et responsabilités, etc.

Particulièrement intéressé et avide de précieux conseils, l'auditoire n'a pas hésité à l'interrompre avec de nombreuses questions pertinentes, allant vers des cas concrets souvent issus

d'expériences personnelles. Puis ce fut au tour de Patrick Jung, Responsable technique de la FDC 67, de conclure cette matinée studieuse en reprenant les points importants et en dispensant des conseils personnalisés aux participants. Mention spéciale à Mme Laurence Grisey-Martinez qui a su animer avec beaucoup de dynamisme et d'enthousiasme cette première session dont le sujet n'est pourtant pas des plus accessibles. Une nouvelle session sera pro-

grammée prochainement : si vous êtes dirigeant d'association cynégétique et/ou que cette thématique vous intéresse, n'hésitez pas à télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la FDC 67 : www.fdc67.fr dans la rubrique «formation/inscription» ou contacter :

Alexandra Barthel-Dick
Courriel : alexandra.bd@fdc67.fr
Tél. 03 88 79 12 77



ACABR

Formation chasse à l'arc

Le 25 mars dernier s'est déroulée la Journée de Formation Complémentaire Chasse à l'Arc encadrée par les formateurs instructeurs de l'Association des Chasseurs à l'Arc du Bas Rhin.

Renaud Gerst, Stéphane Freiburger, Laurence Lang, Gilles Mercier, Jérôme Heidrich et Philippe Aubert ont accueilli la trentaine de stagiaires pour

cette journée de formation. Le programme était bien chargé : choix d'une flèche, choix d'une lame, affûtage, empennage, Treestand et sécurité, tir sur cible 3D, réglages...

Les stagiaires ont pu bénéficier de l'expérience des instructeurs ainsi que des membres de l'ACABR présents lors de cette journée. Merci à ces derniers pour leur contribution. ■



Calendrier des formations

2^{ème} semestre 2018



Piégeage

2 jours complets – obligatoire pour agrément de piégeur

Dates des formations :

- jeudi 27 et vendredi 28 septembre
- Prix : 50€
- Nb de candidats mini : 20

Garde-chasse

3 jours complets – obligatoire pour agrément de garde-chasse particulier

Dates des formations :

- mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 novembre
- Prix : 90€
- Nb de candidats mini : 15

Venaison

1/2 journée

Date des formations :

- vendredi 12 octobre matin
- Prix : 35€
- Nb de candidats mini : 15

Secourisme

1 journée

Date de la formation :

- à définir en fonction du nombre d'inscrits
- Prix : gratuit (chèque de caution de 20€)
- Nb de candidats mini : 8 - maxi : 10

Secourisme canin

1 journée

Date de la formation :

- samedi 18 août ou début septembre en fonction du nombre d'inscrits
- Prix : 50€
- Nb de candidats mini : 8 - maxi : 10

Président d'association

1/2 journée

Date de la formation :

- à définir en fonction du nombre d'inscrits
- Prix : 40€
- Nb de candidats mini : 8 - maxi : 15

Équivalence du Permis de chasser Allemand (EPA)

Dates de formations et examens (COMPLET)

- vendredi 7 et/ou le mercredi 12 septembre (1/2 journée formation) + mercredi 26 septembre (1 journée examen)
- Prix : 20€ par 1/2 journée de formation au « rabbit ».
- 250€ pour l'examen.
- Nb de candidats mini : 8 - maxi : 12



Jennifer et Joya

Tir à l'arc

1 journée obligatoire – 1 journée pratique complémentaire

Journée obligatoire :

- automne 2018

Journée complémentaire :

- printemps 2019
- Prix : gratuit

Chef de traque

1/2 journée - Formation complète (théorie + pratique)

Date de la formation :

- vendredi 21 septembre
- Prix : 30€
- Nb de candidats mini : 20

Chef de traque

Renouvellement

Dates des formations :

- 3 soirées en septembre/octobre
- Prix : gratuit
- Public concerné : pratique uniquement (renouvellement annuel ou 3 ans)

Attention

Les inscriptions aux différentes formations se font à l'aide du formulaire disponible sur notre site www.fdc67.fr rubrique « formation/inscription » à compléter et à retourner à la FDC 67 accompagné du règlement.

CONTACT pour tout renseignement :

Alexandra Barthel-Dick

Tél. 03 88 79 12 77

Courriel : alexandra.bd@fdc67.fr

Procès-verbal du Conseil d'Administration (CA)

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)
du 19 avril 2018 à 20h à Geudertheim

Membres du Bureau présents

Gérard LANG (Président),
Michel GEWINNER (1^{er} Vice-Président),
Charles KLEIBER (2nd Vice-Président),
Marc SCHIRER (Secrétaire),
Aliette SCHAEFFER (Trésorière),
Hubert BURLET (Trésorier-Adjoint).

Administrateurs présents

Patrick CAUSSADE,
Gérard de GAIL,
Henri KASTENDEUCH,
Christian MULLER,
Frédéric OBRY,
Michel PAX,
Bernard SCHNITZLER.

Absents excusés

Roland SCHOEFFLER
(Administrateur, pouvoir à Patrick CAUSSADE),
Pierre-Thomas SCHMITT
(Administrateur, pouvoir à Gérard LANG).

Participante

Estelle GLATTARD (Directrice).

1. Approbation du compte-rendu du CA du 15/02/2018

Le compte-rendu du Conseil d'Administration (CA) du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Assemblée Générale du 28/04/2018 à Geudertheim

Les propositions de résolutions et la liste des droits de vote sont approuvées à l'unanimité par les membres du CA.

Concernant le choix du bureau de vote, M. Michel GEWINNER est nommé Secrétaire de l'Assemblée Générale du

28/04/2018 et Aliette SCHAEFFER est nommée Assesseuse.

3. SDGC, propositions de la réunion simplification avec Philippe WOLFF

Dans le cadre du renouvellement du SDGC, une réunion de simplification et d'actualisation a eu lieu le 28/03/2018, avec la DDT 67 (Claudine BURTIN et Philippe WOLFF).

Dans l'attente de la validation du Plan Régional Forêt Bois, une demande de prorogation de 6 mois de l'actuel SDGC a été faite le 06/04/2018 auprès du Directeur de la DDT 67.

4. Travaux de réfection du parking

Le projet de finalisation de la réfection du parking de la FDC 67 a été étudié par l'ensemble des membres présents: les membres du CA approuvent à l'unanimité la réfection du parking, un appel d'offres sera réalisé auprès de plusieurs entreprises de BTP.

5. Demandes de subventions

- **UDUCR 67**: les membres du CA approuvent à l'unanimité une subvention de 1200€.

- **ACABR**: les membres du CA approuvent à l'unanimité une subvention de 750€.

- **ABRPAGCP**: les membres du CA approuvent à l'unanimité une subvention de 1500€.

- **GGC Alsace bossue**: les membres du CA approuvent à l'unanimité une subvention de 1000€.

6. L'Alsace, invitée d'honneur aux journées de la FDC 45

Les membres du CA approuvent à l'una-

nimité une participation de la FDC 67 comme invitée d'honneur aux journées de la FDC du Loiret les samedi 8 et dimanche 9 septembre 2018, la FDC 45 prenant à sa charge tous les frais résultants de cette participation.

Le Mobil'Faune sera emmené par 2 personnels techniques de la FDC, pour des raisons de sécurité sur la route, avec au programme un diaporama de présentation de la chasse alsacienne et des animations pédagogiques.

7. Divers

- Les membres du CA approuvent à l'unanimité l'achat de 15 miradors pour le territoire école du Herrenwald.

- Les membres du CA approuvent à l'unanimité l'ajout d'une réserve aux statuts de la FDC 67, concernant la loi locale.

- Les membres du CA approuvent à l'unanimité les propositions relatives à la réforme du permis de chasser et du timbre sanglier (disposition autorisée par le Droit Local). Les membres du CA sont favorables à la poursuite de la vente du timbre sanglier des 3 départements à Loi Locale.

- La collection faunistique du Mobil'Faune va être enrichie prochainement d'un loup naturalisé, bénéficiant d'un certificat CITES délivré par la DREAL Grand Est.

- Un point d'avancement a été fait sur la création de la Commission Communication et sur le renouvellement du poste de Journaliste-Rédacteur d'Infos'Chasse 67.

- Proposition complémentaire de médaille pour M. René GUERRIER: Or (Christian MULLER).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h30. ■

MOBIL'FAUNE



Voir et comprendre la faune sauvage alsacienne

La nature accessible à tous

Véritable musée zoologique mobile, cette remorque pédagogique contient plus d'une cinquantaine d'espèces animales naturalisées de la faune locale ainsi que des outils ludiques pour mieux connaître notre biodiversité ordinaire et mieux la défendre.

ANIMATIONS SCOLAIRES
MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC
ÉVÉNEMENTS CYNÉGÉTIQUES

Réservation et animations
pédagogiques :

Romain Weinum

03 88 79 12 77

06 86 80 24 85

romain.weinum@fdc67.fr

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

NATURA VALLEE
SPORTS, LOISIRS & CHASSE

me opta Lunette Meopta 3-12x56 8tr **999€**

STEINER GERMANY Jumelles 8x56 Nighthunter XT **479€**

YUKON Jumelles vision nocturne 6.5x42 RT **999€**

39,95€ Scie à dépecer

22€ HUNAS Destructeur d'odeur humaine

121€ Eifel ou Wegu

59,95€

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE
Battue aux sangliers du 14/10 au 19/10/2018
Séjours de 6 jours en pension complète **2050€**
(2 jours pour l'allée et le retour - 4 jours de chasse)
tirs sans limite, sans taxe, sans amende.

Optimum HUNTING

Merci de contacter : Alex DEMIR au 06.35.27.34.95 ou

NATURA VALLÉE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 - Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

GARAGE ANDRÉ
L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

CITROËN

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr

PARMENTIER
imprimeurs

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + ROUTAGE & LOGISTIQUE
- + CO-PACKING & SERVICES

Parmentier imprimeurs
1 rue Gutenberg
67610 La Wantzenau
www.parmentier-imprimeurs.com
T 03 88 96 31 69 F 03 88 96 29 18

"Communiquons ensemble"

IMPRIM'VERT®
Certifié ISO 12647-2

LA JOURNÉE DE LA CHASSE

DECATHLON
HAGUENAU
SAMEDI 22 SEPTEMBRE
De 9h à 19h

GEISPOSLHEIM
VENDREDI 31 AOUT
Nocturne de 18h à 21h

Présence d'associations, promotions* & découverte de la collection 2018/2019

SOLOGNAC
RESISTANT GEAR.

* sur les produits du rayon chasse signalés et selon les conditions en magasin, DECATHLON France SAS à capital variable situé au 4 Bd de MONS, 59650 Villeneuve-D'Ascq, RCS de Lille Métropole 500 560 405.

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)



Service Départemental du Bas-Rhin

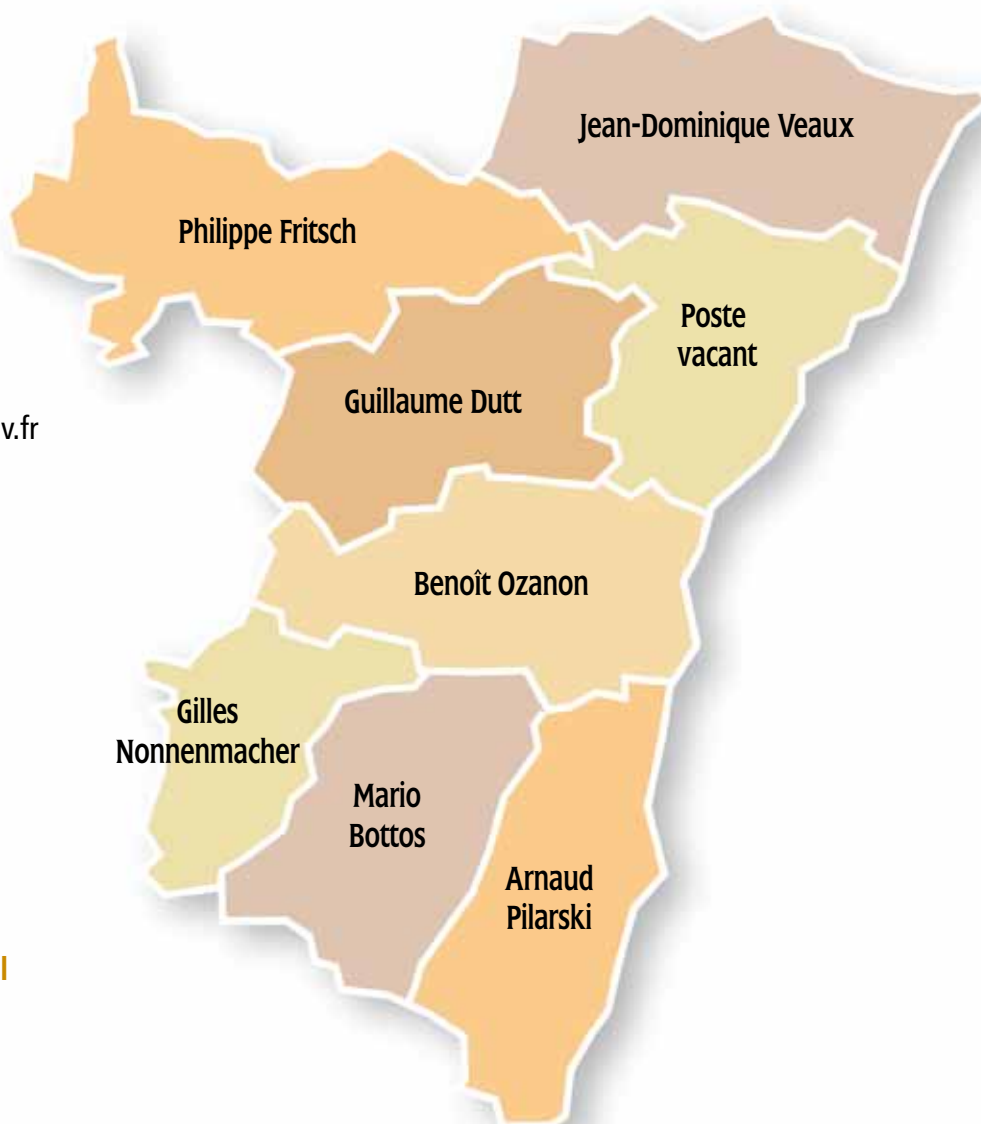
18 rue Principale
67290 La Petite Pierre
Tél. 03 88 70 48 59 - Fax : 03 88 70 49 56
Email : sd67@oncfs.gouv.fr



Jean-Michel Lutz
**Chef du service
départemental**
Tél. 03 88 70 76 93
ou 06 20 78 56 61
jean-michel.lutz@oncfs.gouv.fr



Jean Mehn
**Adjoint au Chef
du service départemental**
Tél. 03 88 70 85 76
ou 06 80 04 76 75
jean.mehn@oncfs.gouv.fr



Secrétaire : Catherine Schoenenberger - Tél. 03 88 70 48 59 - catherine.schoenenberger@oncfs.gouv.fr

Brigade Nord

18 rue Principale
67290 La Petite Pierre
Tél. 03 88 70 48 59 - Fax : 03 88 70 49 56
Email : sd67@oncfs.gouv.fr



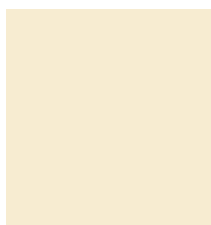
Chef de la Brigade Nord
Dominique Cronimus
Tél. 06 20 78 55 90
ou 03 88 70 48 59
dominique.cronimus@
oncfs.gouv.fr



Inspecteur
Jean-Dominique Veaux
Tél. 06 17 11 41 61
jean-dominique.veaux@
oncfs.gouv.fr



Inspecteur
Philippe Fritsch
Tél. 06 20 78 55 99
philippe.fritsch@oncfs.gouv.fr



Inspecteur
Poste vacant



Inspecteur
Guillaume Dutt
Tél. 06 17 11 41 47
guillaume.dutt@oncfs.gouv.fr

Brigade Sud

Au bord du Rhin
67150 Gerstheim
Tél. 03 88 98 47 81 - Fax : 03 88 98 43 73
Email : sd67.b2@oncfs.gouv.fr



Chef de la Brigade Sud
Ludovic Leib
Tél. 06 20 78 57 47
ou 03 88 98 47 81
ludovic.leib@oncfs.gouv.fr



Inspecteur
Gilles Nonnenmacher
Tél. 06 20 78 55 89
gilles.nonnenmacher@
oncfs.gouv.fr



Inspecteur
Mario Bottos
Tél. 06 17 11 41 58
mario.bottos@oncfs.gouv.fr



Inspecteur
Benoit Ozanon
Tél. 06 20 78 55 67
benoit.ozanon@oncfs.gouv.fr



Inspecteur
Arnaud Pilarski
Tél. 06 66 04 08 36
arnaud.pilarski@oncfs.gouv.fr

RNCFS LA PETITE PIERRE

Inspecteur
Vivien Siat
Tél. 06 20 78 59 55
ou 03 88 70 49 48
vivien.siat@oncfs.gouv.fr



CONSERVATEUR RCFS RHIN



Inspecteur
Erwan Hornier
Tél. 06 20 78 57 77
ou 03 88 98 40 41
erwan.hornier@
oncfs.gouv.fr

Quand le sort s'acharne !

Parfois, il arrive que certaines personnes jouent de malchance. C'est ce que pense sûrement Michel Zehnacker, chasseur et locataire du lot de Niederhausbergen qui a tenu à nous narrer ses mésaventures. En effet, quelle n'a pas été sa surprise de découvrir le 22 mai, sur son lot de chasse, qu'un de ses miradors avait brû-



Libération du brocard pris dans un câble de clôture

lé dans la nuit. Malheureusement, l'année dernière, en septembre, il avait déjà retrouvé une autre installation (échelle en bois transportable) détruite par des vandales. Plainte a été déposée en gendarmerie. Quelques temps plus tôt, c'est un chevreuil qui lui a donné du fil à retordre :

« Cela se passe le 11 avril 2018 sur la commune de Wolfisheim où je suis intervenu dans un cadre professionnel. Dans un pré entre Wolfisheim et Holtzheim qui était entouré d'un câble de clôture électrique, j'ai vu un brocard couché au sol et en m'approchant j'ai constaté qu'il s'était pris les bois dans le câble. Je suis intervenu une première fois mais le fil était tellement serré autour des bois que je n'ai pas pu le libérer. J'ai quand même pris soin d'enlever les tiques qu'il avait sur la tête. Je l'ai lâché et fait appel à des collègues de la commune pour me rapporter un couteau ou une pince et m'aider à le libérer.

Lors de la deuxième approche, il a fait un bond en arrière et m'a chargé. Je ne



Mirador brûlé près de Niederhausbergen

me suis même pas rendu compte qu'il m'avait fait un trou dans la chemise et dans le ventre. On l'a bloqué au sol à deux et j'ai finalement réussi à couper le fil. Ce n'est qu'une fois l'animal libéré et parti vers la forêt en bordure de la Bruche, que je me suis rendu compte que je saignais et que j'avais une plaie au ventre. Résultat : un passage chez SOS Médecin pour désinfecter la plaie et la fermer.»

Gageons qu'une telle aventure ne le dissuadera pas, si l'occasion devait se représenter, de venir en aide à un animal pris au piège pour lui éviter une fin atroce. ■

ABRCGG

Les candidats au brevet grand gibier au Cyné'Tir

Le samedi matin 14 avril, séance d'entraînement ludique et studieuse au Cyné'Tir pour les candidats au brevet grand gibier session 2018, promotion « Jean-François Renard ».

Sous l'œil attentif du moniteur de tir Jean-Pierre Kuntz, les candidats se sont employés à surmonter les difficultés progressives programmées dans les différents films proposés. Nul doute que pour plusieurs d'entre eux ce premier essai en appellera d'autres.

L'ABRCGG remercie la FDC 67 pour la mise à disposition gracieuse du site au titre de la formation, ainsi que l'opérateur Jean-Michel Mathias pour sa disponibilité. ■



IMPORTANT

La carte européenne d'armes à feu (ou passeport européen d'armes à feu)

Invité à chasser à l'étranger? N'oubliez pas qu'en plus des formalités administratives liées au permis de chasser (validation) ou à l'assurance, il faut penser au transport de vos armes.

La détention d'armes, d'éléments d'armes et de munitions par un résident français dans le cadre d'un voyage dans un ou plusieurs États membres de l'Union Européenne est possible à la double condition :

- de détenir la carte européenne d'armes à feu, **valable 5 ans**,
- et de justifier de son déplacement pour un but de chasse ou de tir sportif.

À défaut de cette justification ou si le voyage s'effectue vers un État membre



qui interdit l'acquisition et la détention de l'arme concernée (ou la soumet à autorisation), le résident français doit disposer d'une autorisation préalable de l'État membre dans lequel il se rend.

Ces documents doivent être présentés à toutes demandes des autorités habilitées. Le fait de ne pas respecter les démarches

liées à la carte européenne d'armes à feu est passible d'une amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe d'un montant maximum de 750€.

À cette amende peut s'ajouter une peine complémentaire telle que :

- l'interdiction de détenir ou de porter, pour une durée de 3 ans au plus, une

arme soumise à autorisation,

- la confiscation d'une ou plusieurs armes,
- l'obligation de suivre un stage de citoyenneté.

(Source : www.service-public.fr)

Comment se procurer le formulaire de demande ?

Allez sur le site www.service-public.fr et téléchargez le Cerfa n° 10832*03

Si vous partez en voyage de chasse dans un pays touché par la Peste Porcine Africaine, n'oubliez pas de respecter quelques consignes de sécurité

(voir IC 67 n° 73 d'avril 2018).

À NOTER

Merci de noter l'adresse email de M. Gérard Messmer, président d'honneur du groupement des louvetiers :

gerard.messmer@gmail.com

IMPORTANT

Permis de chasser Règlement en espèces

Conformément à l'article 19 de la loi de finances, il ne nous est plus possible d'accepter de règlement en espèces **supérieur à 300€** pour les validations des permis de chasser.

Veuillez en tenir compte si vous venez valider votre permis au guichet de la FDC 67.

Les règlements par chèque ou carte bancaire sont toujours possibles !



marc Meisberger

Armurier

03 88 32 03 94 (sur RDV)

23 rue des Hallebardes (entrée 18 rue du Sanglier) - 67000 Strasbourg

Retrouvez-nous très prochainement sur www.meisberger.fr

- Armes
- Lunettes
- Munitions
- SAV

Petites annonces

220 caractères (espaces compris) maximum. Délai de dépôt des annonces le 10 du mois précédent la parution par courrier ou par mail : valerie.villard@fdc67.fr

Chien

■ Vends chiots Drahthaar (Chien d'arrêt allemand) pucés et vaccinés. LOF 201801005-2018-1. Nés le 27/04/2018. Excellents chasseurs. Mère : 250268712235112 – Tél. 06 74 46 24 92

■ Vends 5 chiots Jack Russel : 3 mâles + 2 femelles nés le 03/05/18, dispo le 05/07/18 vaccinés et insert électronique + certificat de bonne santé. N° mère : 250 268 500 797 285 - Prix : 500€ femelle et 450€ mâle – N° SIREN : 340 639 681 – repol@live.fr

■ Chiots Labrador couleur sable. Parents recherche au sang. LOF N° mère 243237/34453 – Tél. 06 18 04 72 81

■ Vends 2 chiots femelle, LOF, n° de la mère : 250269606033866, pucés, vaccinés, petit Münsterlander, dysplasie A très bonnes origines chasses et beauté pour mi-août – Tél. 06 64 53 72 07

Divers

■ Vends 4/4 modèle Korando Ssangyong diesel, première main, moteur Mercedes avec attelage, année 2006, 75 000 km, 4 pneus neufs, ct ok. Prix : 10 000€ – Tél. 06 08 34 64 79

■ Vends armoire à fusils d'angle, 4 rangements, en chêne avec vitres arrondies, faite par un artisan. Hauteur : 2,15 m, profondeur porte ouverte : 0,80 m. Prix : 140€ – Tél. 06 18 26 35 31

Armes/optiques

■ Carabine système Mauser 98, cal. 7x64, canon en excellent état, détente préparée par un armurier afin d'être nette après le point dur. Système visée compl. original et breveté Koetz disponible, pièce de collection très rare! 550€ l'ensemble ou 400€ carabine seule. Arme cédée selon législation en vigueur – Tél. 06 10 86 29 99

■ Vends 1 Heym Express Mod 26 B Luxe. Calibre 8 x 57 IRS, avec Aimpoint Micro H 2. Occasion, très bon état. Prix : 2 950€ – Tél. 0049 76 43 42 33

■ Vends Merkel Helix Explorer nouveau. Calibre 308 Win. Longueur du canon : 56 cm. Filetage : M 15 x 1 avec montage Dentler. avec Zeiss Conquest V6 avec rail 2- 12 x 50 avec point rouge. Prix : 3 890€ – Tél. 0049 7643 42 33

■ Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S, Prix : 8€ + carabine Voere cal. 22LR, Prix : 300€ – Tél. 06 85 30 69 18

■ Vends mixte Bettinsoli cal. 12,7x65 avec stecher monté d'une lunette fixe Swarovski 6x42 très fiable 1 100€ à débattre – Tél. 06 16 33 15 62

■ Vends Mixte Zoli 7x65R et 12/70 avec lunette Zeiss 1.5-6x42 réticule 4. Prix : 1 200€. Mixte Kettner S2000 9.3x74R et 12/70 avec tube réducteur Krieghoff 5.6-50R Mg et lunette Docter 3-12x56. Prix : 1 350€ – Tél. 06 33 22 08 11

Chasse

■ Cherche part ou reprise bail petit gibier. Secteur Centre Alsace – Tél. 06 72 50 93 49

■ Chasse 1200 ha sur La Petite Pierre, recherche partenaires sérieux avec éthique et esprit d'équipe sur territoire aménagé riche en cervidés, sangliers, chevreuils pour chasse à l'affût et battues. A disposition chambre froide et cabane de chasse, ambiance conviviale – Tél. 06 79 65 17 86

■ Chasseur achète armes anciennes (Cat. 2 – avant 1900), fusils, pistolets, sabres, baïonnettes, casques, uniformes et décorations – Tél. 06 82 86 97 85

■ Possibilité à jeunes permis ou aidants souhaitant chasser sur immense territoire des Vosges du Nord secteur Niederbronn-les-Bains de rejoindre notre groupe en contrepartie d'aides aux travaux de saison – Tél. 06 08 42 76 38

■ Chasseur cherche part battue au sud 67 ou 68. Bonne camaraderie, infrastructure et riche en sanglier souhaité – Tél. 0041 79 667 10 70

■ Cherche partenaire de chasse dans la région de Molsheim – Tél. 06 81 73 07 23

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Septembre 2018

1^{er} sept. 05h45 à 21h11

5 sept. 05h51 à 21h02

10 sept. 05h58 à 20h52

15 sept. 06h05 à 20h42

20 sept. 06h12 à 20h31

25 sept. 06h19 à 20h20

● 9 sept. ● 25 sept.

Octobre 2018

1^{er} oct. 06h28 à 20h08

5 oct. 06h33 à 20h00

10 oct. 06h41 à 19h49

15 oct. 06h48 à 19h40

20 oct. 06h56 à 19h30

25 oct. 07h03 à 19h21

28 oct. 06h08 à 18h16

● 9 oct. ● 24 oct.

110 ANS
FRANKONIA
 votre partenaire privilégié pour votre saison de chasse

Fête des chasseurs

dans nos filiales **Ensisheim et Vendenheim** les
14 et 15 septembre prochain

Au programme :

- ✓ Vendredi soir en nocturne jusqu'à **22:00**
- ✓ De nombreuses offres promotionnelles (textile, munitions, armes...)
- ✓ Un cadeau offert pour tout passage en caisse
- ✓ Un ciblage offert d'une valeur de 25€ pour tout achat de munitions de grande chasse
- ✓ Un grand jeu avec des bons d'achat à la clé d'une valeur totale de 2.000 €
- ✓ L'univers de la chasse sera représenté par le monde associatif et des marques tel que Blaser, Zeiss, Sauer, Browning, Swarovski

Parforce
Couteau de chasse finlandais
Catégorie D

Le couteau de chasse finlandais est un utilisé pour tous travaux par les chasseurs finlandais. Gaine classique en cuir de vachette et de renne. Travail artisanal : Lame très tranchante en acier carbone de 3 mm (59 HRC). Longueur tot. env. 27 cm. Longueur lame env. 14,5 cm. Poids env. 180 g.
No. 197146 **59,95 49,95 €**

VENTE PAR CORRESPONDANCE:
Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59
mail@frankonia.fr
frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:
18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50



RETROUVEZ VOTRE ANIMAL OÙ QU'IL SOIT, GRÂCE À SON COLLIER CONNECTÉ !

FORFAIT
4€99*
/MOIS



Localisation
en temps réel



Alerte
anti-fugue



Réalité augmentée
et Boussole



Historique
des balades



Ultra-résistant



Étanche

Crédit Mutuel Mobile

OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. Sous réserve de couverture de réseau et d'utilisation en zones découvertes. *Forfait pour une utilisation en France métropolitaine compatible uniquement avec le collier GPS vendu avec. Prix du collier : 79,99 € avec engagement 12 mois et 119,99 € sans engagement. Détails de l'offre auprès de votre conseiller.

Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel. Offre disponible dans les caisses de Crédit Mutuel proposant ce service. Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 €, - 421713892 - RCS Paris 12 rue Gallien, 75107 Paris Cedex 02.

Annuaire : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Talbott, 75496 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 756, consultable sous www.orias.fr, proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE S.A., entreprises régies par le Code des Assurances | MTRL, Mutuelle Nationale relevant du livre II du Code de la Mutualité.

36, Impasse de la gare - 67640 LIPSHEIM - Tél. : 03 88 68 16 96
infoarmurerie-butfenoir.fr - www.armurerie-butfenoir.fr

Expérience chez
**HOLLAND & HOLLAND
AND PURDEY**

STAND DE TIR DE 100 M
sur place pour le réglage de vos armes
sans rendez-vous durant les heures
d'ouverture.



page volontairement imprimée dans ce sens

**MONTAGE
UNE SPECIALITE
DE LA MAISON**

**RÉPARATION
& FABRICATION
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU**

**DEPOT VENTE
UN MOYEN EFFICACE
DE VENDRE SON ARME
ARMES NEUVES**

AOÛT 2018

Butfenor
ARMURERIE